

ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 20/129 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE RAPPORT SUR LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DE TOUS LES JEUNES CORSES, UN OUTIL D'ATTRACTIVITÉ ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PERENNE

CHÌ APPROVA U RAPORTU NANT'A MUBILITÀ INTERNAZIUNALE DI TUTTI I GHJOVANI CORSI, UN STRUMENTU PER L'ATTRATTIVITÀ E U SVILUPPU TERRITURIALE A LONGU ANDÀ

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 9 septembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Rosa PROSPERI

M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA

M. Marcel CESARI à M. Julien PAOLINI

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Jean-Charles ORSUCCI

Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Stéphanie GRIMALDI

Mme Laura FURIOLI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI

M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI

Mme Julie GUISEPPI à Mme Pascale SIMONI

M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPUTTI

M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Véronique ARRIGHI

M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI

M. Paul MINICONI à Mme Jeanne STROMBONI

Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine RIERA

M. Paulu Santu PARIGI à Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Santa DUVAL

M. Antoine POLI à M. François ORLANDI

M. Pierre POLI à Mme Anne TOMASI

M. Joseph PUCCI à M. Pascal CARLOTTI

M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Marie SIMEONI à M. Michel GIRASCHI

ETAIENT ABSENTS: Mmes et MM.

Xavier LACOMBE, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU le Code général des collectivités territoriales, chapitre V, « Action extérieure des collectivités territoriales », titre : libre administration des collectivités territoriales » et son article L. 1115-1 résultant de la réforme de juillet 2014,
- **VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU la délibération n° 17/012 AC de l'Assemblée de Corse du 26 janvier 2017 autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Conseillère exécutive en charge des Affaires Européennes et Internationales à signer tous les accords de coopération et déclarations découlant de la mise en œuvre de sa politique européenne et internationale,
- VU la délibération n° 18/113 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2018 du Pattu di a Ghjuventù dont la feuille de route a été adoptée à l'unanimité le 27 avril 2018,
- VU la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

- VU la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- **CONSIDERANT** les compétences dévolues à la Collectivité de Corse dans le domaine de l'Action extérieure, notamment la coopération internationale.
- **SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU l'avis n° 2020-035 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 22 septembre 2020,
- **SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (61) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI. Francis GIUDICI. Michel GIRASCHI. Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER:

APPROUVE le rapport du Conseil Exécutif sur la mobilité internationale de tous les jeunes corses, outil d'attractivité et de développement territorial pérenne, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2:

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Conseillère Exécutive en charge des Affaires Européennes et Internationales à signer les dossiers de candidature aux financements Erasmus + et Erasmus Jeunesse déposés par les services de la Collectivité de Corse, ainsi que tous les actes qui peuvent en découler.

ARTICLE 3:

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Conseillère Exécutive en charge des Affaires Européennes et Internationales à signer les conventions de partenariat avec l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse, l'Office Franco-Allemand pour la jeunesse, France Volontaires ainsi que tous les actes qui peuvent en découler.

ARTICLE 4:

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Conseillère Exécutive en charge des Affaires Européennes et Internationales à signer les conventions de partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), l'Institut Français et Expertise France ainsi que tous les actes qui peuvent en découler.

ARTICLE 5:

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse

Aiacciu, le 24 septembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

RAPPORT N° 2020/O2/250

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

MUBILITÀ INTERNAZIUNALE DI TUTTI I GHJOVANI CORSI, UN STRUMENTU PER L'ATTRATTIVITÀ E U SVILUPPU TERRITURIALE A LONGU ANDÀ

MOBILITE INTERNATIONALE DE TOUS LES JEUNES CORSES, UN OUTIL D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PERENNE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S):

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La coopération territoriale, européenne et internationale apparait aujourd'hui comme une impérieuse et évidente nécessité. A ce titre la CdC proposera prochainement un rapport décrivant sa stratégie de coopération internationale à l'aune des enseignements de la crise actuelle. Toutefois, dans le contexte actuel de rentrée et de relance économique et sociale, l'emploi et l'insertion des jeunes corses dans la vie professionnelle sont des sujets cruciaux.

Dans le cadre de la construction de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse mais aussi celui du Pattu à Ghjuventu dont la feuille de route a été adoptée à l'unanimité le 27 avril 2018 (Délibération n° 18/113 AC du 27 avril 2018), l'accompagnement par la CdC de la mobilité internationale de tous les jeunes est fondamental, car la mobilité internationale des jeunes constitue la base de l'internationalisation du territoire.

La CdC a pour mission de créer les conditions d'un parcours de réussite pour amener chaque jeune, dès le collège, vers la construction de son identité de citoyen ouvert sur le monde et vers son insertion dans une vie professionnelle épanouissante.

La mondialisation des échanges et du développement, liant toujours plus local et global, induit une nécessité pour la jeunesse de sortir de son territoire et de « sa zone de confort » pour s'autonomiser, stimuler sa créativité et sa curiosité, mieux se connaître et mieux se confronter à l'altérité.

Par ailleurs, le développement d'un territoire ne peut se faire sans le rayonnement à l'international de ses acteurs, et cela se prépare dès les jeunes années. Le vivier de l'internationalisation de notre territoire et de ses entreprises est la jeunesse qui, si elle est accompagnée et soutenue, se projettera plus tard d'autant plus facilement à l'international.

La mobilité internationale de tous les jeunes est ainsi sans conteste un outil d'attractivité et de développement territorial pérenne. C'est une politique publique transversale qui permettra de réaliser les objectifs du PATTU, déclinés pour rappel ainsi :

- Objectif n° 1 : Considérer chaque jeune comme un acteur de son propre destin comme de celui de cette île et l'inviter à co-construire la politique jeunesse de la Collectivité de Corse ;
- Objectif n° 2 : Construire un système éducatif performant et innovant, reposant sur l'égalité des chances ;

- Objectif n° 3 : Accompagner au mieux le passage de l'école à la vie active et assurer une continuité dans l'éducation et la formation ;
- Objectif n° 4 : Créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être dans tous les domaines :
- Objectif n° 5 : Favoriser l'engagement citoyen et encourager chaque jeune à assumer ses responsabilités comme citoyen de l'île.

Dans une perspective d'égalité des chances, la CdC doit lever les freins qui bloquent cette mobilité, que ces freins soient sociaux, territoriaux ou liés à un handicap. La CdC doit ainsi présenter des outils pertinents tels que des conventions avec des opérateurs spécialistes et des actions d'animation envers tous les publics concernés du territoire

C'est pour cela qu'il faut penser cette politique pour tous les publics, apprentis, apprenants des formations professionnelles techniques comme étudiants de l'UCPP, collégiens comme décrocheurs ou stagiaires des formations sanitaires et sociales comme ceux de l'enseignement technique agricole.

Par ailleurs, une politique de mobilité des jeunes corses - mobilité sortante - doit être liée à une politique de mobilité « entrante », d'accueil de chercheurs, d'étudiants étrangers et de volontaires internationaux, qui seront à vie des ambassadeurs pour la Corse créant des liens solides assurant le rayonnement du territoire et le développement à l'international des entreprises corses. Cette politique de mobilité entrante sera à construire ultérieurement.

Ce rapport a l'objectif de proposer le cadre d'une politique publique pérenne de la CdC pour la mobilité internationale de tous les jeunes corses, un investissement pour l'avenir du territoire et du peuple corses.

<u>I les Chiffres de la mobilité internationale des jeunes</u> :

1.1 La mobilité étudiante dans le monde (chiffre Observatoire Agence Erasmus+ éducation formation-2020)

La mobilité internationale scolaire et étudiante croit partout dans le monde, l'internationalisation des parcours de formation étant un facteur évident d'insertion professionnelle et d'attractivité territoriale.

- ⇒ Le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans le monde a connu une progression de + 25 % entre 2012 et 2016. La croissance la plus importante concerne l'Asie et l'Océanie, 57 % des étudiants en sont originaires en 2016-2017.
- ⇒ Pour l'année académique 2016-2017, le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale en France est estimé à plus de 258 000, soit 10 % de l'ensemble de la population étudiante en France et près de 5 % du nombre total des étudiants en mobilité dans le monde.
- ⇒ En hausse de + 13 % en 4 ans, la France se situe à la cinquième place des pays d'accueil des étudiants mobiles derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et l'Allemagne, et à la deuxième place des pays non anglophones.

- ⇒ En 2016-2017, la France est le sixième pays d'origine des étudiants en mobilité diplômante à l'étranger derrière la Chine, l'Inde, l'Allemagne, la Corée du Sud et le Vietnam. Le nombre d'étudiants français en mobilité diplômante à l'étranger est estimé à 89 000, un effectif en hausse de + 16,6 % par rapport à 2012-2013.
- ⇒ Les principales destinations des étudiants français à l'étranger sont le Canada, le Royaume-Uni, la Belgique, la Suisse et l'Allemagne. Ces cinq destinations concentrent à elles-seules près de deux-tiers des étudiants français en mobilité diplômante à l'étranger en 2016-2017.

1.2 La mobilité internationale des jeunes en France (cf. Tableau Annexe 1)

Un benchmarking quantitatif et interrégional sur la mobilité internationale des jeunes est proposé en annexe de ce rapport ; il est à confronter avec les données corses de la mobilité internationale des jeunes présentées ci-dessous.

Il est reconnu par de nombreuses études que la mobilité internationale est un facteur important d'employabilité. Les Régions se sont emparées de ce sujet et investissent en 2018 près de 82,6 millions € pour la mobilité entrante et sortante de tous les jeunes de leur territoire. Elles investissent dans l'accueil de jeunes étrangers, des chercheurs essentiellement mais pas seulement. Recevoir des volontaires internationaux dans les structures jeunesse, dans les établissements scolaires ou dans les collectivités pour suivre les projets de coopération décentralisée est de plus en plus courant.

La région en tête est la région Auvergne-Rhône-Alpes qui investit chaque année près de 15 millions d'euros pour la mobilité sortante de près de 100 000 jeunes, suivie par la Nouvelle Aquitaine (6,5 millions d'euros), l'Occitanie (5 millions d'euros), Grand-Est (3,8 millions d'euros), Ile-de-France (3,4 millions d'euros), Bourgogne Franche-Comté (2,3 millions d'euros), Centre Val de Loire (1,7 millions d'euros) et la Bretagne (1,3 millions d'euros).

1.3 La mobilité internationale des jeunes corses

Au regard des comparaisons faites au préalable, force est de constater qu'une politique publique d'accompagnement et de co-financements des mobilités internationales de tous les jeunes corses doit être conçue et mise en œuvre.

En effet, les données recueillies situent la Corse très en dessous des moyennes nationales sur ce sujet.

⇒ En 2017, les données de la Collectivité Territoriale de Corse sont les suivantes :

Dans le cadre du Schéma d'aide voté en 2015, l'ensemble du budget porté par la CTC soutenait les étudiants de l'enseignement supérieur :

- 450 000 euros pour 11 bourses pour des étudiants en école de commerce,
 3 bourses pour des étudiants en BTS et 163 étudiants de l'Université de Corse ;
- 20 000 euros pour 24 bourses pour 24 étudiants au CFA de l'Université;
 Soit sur 60 000 jeunes, 201 bourses allouées à des jeunes en formation universitaire.

Dans le cadre du programme Eurodyssée de l'Association des Régions d'Europe : 3 étudiants étrangers ont été reçus dans des entreprises corses pour un montant global de bourses de 30 000 euros.

⇒ En 2018-2019, les chiffres de la mobilité étudiante entrante et sortante en Corse :

(Nous n'avons hélas pas de données depuis la fusion en 2018 mais des chiffres extraits de l'Observatoire Erasmus+ Education formation, qui ne traitent que des étudiants du supérieur.)

Mobilité entrante :

La Corse a accueilli 200 étudiants étrangers, parmi eux 50 étudiants bénéficiant du programme Erasmus+. Seuls 40 étudiants de l'UCPP ont bénéficié du programme européen pour partir à l'étranger.

À la rentrée 2018, 65,3 % des étudiants mobiles en Corse sont originaires d'Afrique, soit 13 points de plus de plus qu'au niveau national. A l'inverse, la part d'étudiants originaires d'Asie et d'Océanie est très faible (3,8 %) comparée à la moyenne française (19,2 %).

Les trois premiers pays d'origine des étudiants étrangers en Corse sont maghrébins.

En 2018-2019, 15,1 % des étudiants en mobilité internationale sont Marocains, 11 % sont Algériens et 5,9 % Tunisiens.

Six étudiants venus respectivement d'Haïti et de Djibouti sont inscrits en Corse. Ces deux nationalités arrivent en 9^{ème} et 10^{ème} positions alors qu'elles s'inscrivent au 41^{ème} et 55^{ème} rangs du classement national.

À la rentrée 2018, les étudiants hors UE en mobilité internationale en Corse s'orientent principalement vers des disciplines scientifiques et d'économie ou AES (respectivement 33 et 29 %).

Au contraire, six étudiants issus de l'Union Européenne sur dix privilégient les lettres, sciences humaines et sociales.

La totalité des étudiants étrangers inscrits à l'université en Corse sont en mobilité diplômante.

Le programme Erasmus+ a aussi permis en 2018-2019 à 50 étudiants étrangers de venir sur le territoire corse, 10 personnels de l'enseignement supérieur et 120 apprenants de la formation professionnelle. Ces derniers ont donc été multipliés par trois depuis 2015-2016, et viennent en grande majorité de Belgique et d'Autriche.

Mobilité sortante :

En 2019, le programme Erasmus+ a financé en Corse 2 projets de mobilité : un dans le secteur de la formation professionnelle et un autre dans l'enseignement supérieur, et 7 projets de partenariats dans la formation professionnelle.

Concernant l'enseignement supérieur, 40 mobilités sortantes ont été financées en 2018-2019 par le programme Erasmus+, effectifs stables depuis 4 ans alors qu'au niveau national, la mobilité sortante a augmenté de **21 %.** L'Italie est la destination première des étudiants corses, puis l'Espagne et le Royaume-Uni.

Si la mobilité des personnels de l'enseignement supérieur a augmenté au niveau national de 53 %, on enregistre une baisse de 50 % en Corse. On enregistre aussi une baisse de plus de 50 % pour les apprenants de la formation professionnelle alors que la moyenne nationale, elle, est en hausse de 34 %.

Il Pour une politique publique de mobilité internationale portée par la CdC pour TOUS les jeunes corses

La Corse est forte de 63 000 jeunes (moins de 30 ans) dont 4 500 étudiants suivent une formation à l'UCPP. On compte, selon l'étude présentée lors des assises de novembre 2019, 35 % de décrocheurs.

Les jeunes corses sont au cœur des publics appelés les JAMO, les Jeunes Ayant le Moins d'Opportunités : insulaires, ruraux, la culture méditerranéenne familiale n'est pas non plus un appui à l'envol vers l'aventure sans compter les surcoûts causés par l'insularité. Il y a donc beaucoup d'obstacles et d'inégalités devant la mobilité internationale pour les jeunes corses. Ils méritent des réponses politiques portant des politiques publiques fortes, durables et inclusives.

Il est acquis qu'une mobilité internationale pour un jeune est un atout important d'insertion professionnelle, un outil de formation, d'autonomisation et de construction citoyenne. Cet impact est réel, rapide (n+1) et concret, étudié par tous les observatoires.

Voilà pourquoi, la Collectivité de Corse doit monter une politique d'accompagnement à la mobilité internationale pour tous les jeunes corses : scolaires des collèges et lycées, apprenants des lycées d'enseignement professionnel technique et agricole, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, apprenants des formations sanitaires et sociales, mais aussi les jeunes des comités citoyens, les demandeurs d'emplois, les jeunes des missions locales, des coopératives, les sportifs, les artistes, les jeunes de l'économie sociale et solidaire...

Idéalement, aucun jeune corse ne devrait passer la majorité sans être sorti du territoire ; par ailleurs, tous les parcours d'éducation, formels et informels, devraient proposer une internationalisation du cursus avec un stage ou des études à l'étranger.

Les professeurs, encadrants et administratifs des structures jeunesse sont aussi directement concernés : leur mobilité internationale assurera celle des jeunes dont ils s'occupent. Ils doivent être accompagnés pour intégrer des programmes existants de mobilité internationale.

Suite au diagnostic partagé lors des Assises de la jeunesse 2019 et du recueil de la parole des jeunes lors des consultations menées par la Direction Adjointe en charge de la jeunesse, la question de la mobilité internationale des jeunes est relancée de façon transversale. La Direction des Affaires Européennes et Méditerranéenne (DAEM) se présente comme l'organe ensemblier et coordinateur de nombreuses politiques et initiatives de la Collectivité de Corse comme du territoire ; elle leur assurera ainsi cohérence tout en les optimisant.

Sa mission sera d'une part d'assurer l'animation du territoire, l'information, l'orientation et l'accompagnement des porteurs de projets du territoire. Elle vient en appui à la Direction Adjointe en charge de la Jeunesse.

D'autre part, avec l'intégration de personnel dédié, la CdC doit apporter un accompagnement technique au montage de projets et accompagner les acteurs dans leurs démarches

Enfin, la CdC doit proposer des co-financements, des financements de bourses, pour aider tous les jeunes et préparer un règlement d'intervention des aides à la mobilité internationale. Il sera aussi nécessaire d'intégrer une ligne budgétaire dédiée à la mobilité internationale dans les conventions signée par la CdC avec le rectorat, l'UCPP, la DRAAF, Pôle Emploi et les missions locales.

Un budget afférent à ces co-financements vous sera proposé sur le budget 2021.

> Animation territoriale et communication :

La transversalité de cette politique au sein même de la CdC (Education, Orientation, Culture et Jeunesse et sport) et la multiplicité des acteurs demandent en amont une capacité d'animation territoriale pour laquelle la DAEM devra trouver des relais et monter des réseaux : des ambassadeurs (jeunes et encadrants ayant vécu une mobilité), des développeurs Erasmus (des encadrants et des professeurs), des référents Mobilité dans les établissements, CFA et Lycées agricoles notamment.

- La DAEM devra assurer la promotion du programme Erasmus+ Education et Formation et Erasmus jeunesse (service civique et Corps Européen de Solidarité).
- La DAEM devra assurer la promotion de tous les opérateurs comme l'OFQJ (Office québécois pour la jeunesse), l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), France volontaire (opérateur du MEAE pour le volontariat international de solidarité et le service civique).
- En relation avec l'ADEC, la DAEM devra assurer la promotion des VIE et de tout programme de stages professionnalisant en entreprise.
- La DAEM devra assurer la coordination des actions des services jeunesse, éducation, culture autour de cette question ainsi que le lien avec l'Education nationale, l'Université, les Missions Locales, CREPS-CSJC, l'ODARC et l'enseignement technique agricole Draaf, l'OEC.

Une équipe dédiée doit être recrutée : un adjoint administratif d'animation du territoire et un technicien du programme Erasmus+ en capacité d'accompagner les porteurs de projets du territoire comme de répondre aux appels à projets « Jeunesse » du MEAE.

Des outils de concertation et d'opérationnalité sont à mettre en œuvre :

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs conventions sont à mettre en œuvre et plusieurs actions concrètes sont à décliner.

- Création d'un COPIL présidé par le Président du Conseil Exécutif de Corse, comité régional de la mobilité internationale, réunissant les directions Education, Jeunesse et sport, Orientation, Culture et Internationale et tous les acteurs jeunesses du territoire susceptibles d'être concernés. Ce COPIL s'est réuni pour la première fois en décembre 2019.
- Convention spécifique de Mobilité des jeunes à construire avec le Rectorat.
- Convention à construire avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse.*(informations Annexes)
- Convention à construire avec France Volontaire.* (informations Annexes)
- Convention pour la Mobilité des jeunes artistes corses à construire avec l'Institut Français.
 - Une proposition de budget afférent à la mise en œuvre de ces conventions vous sera proposée dans le budget 2021.
- Accréditation de la CdC aux programmes Erasmus+ : Education, formation (formation des adultes et formation professionnelle pour les agents de la CdC) et Erasmus Jeunesse ; ces accréditations sont nécessaires au portage de projets pour la prochaine programmation 21-27.
- Relance du site internet Mobighjovani, guichet unique d'information de tous les jeunes du territoire, avec le concours du service Infurmazione Ghjuventù pour relayer l'information et valoriser le dispositif. Le site collaboratif doit être accessible sur la page d'accueil du site de la CdC et une campagne de communication appropriée, pour les jeunes et leur famille, doit être mise en œuvre.
- Mise en place d'une application Mobighjovani, mettant en lien les jeunes, ceux intéressés par la mobilité et ceux ayant déjà réalisé une mobilité.
 - Une campagne de communication appropriée envers les jeunes mais aussi leurs familles doit être montée avec la direction jeunesse.
- Mise en place d'un réseau de développeurs corses ambassadeurs du programme Erasmus+ avec l'appui de l'agence nationale.
- En collaboration avec la DRAAF, un appui particulier doit être apporté aux jeunes ruraux apprenants de l'enseignement agricole : une dotation globale horaire particulière doit être allouée aux établissements du territoire pour assurer l'ingénierie des projets de mobilité de tous leurs apprenants. Un budget afférent à cet appui sera présenté sur le budget 2021.
- Un règlement d'intervention des aides de la CdC doit être formalisé pour développer une politique de co-financement des mobilités de tous les jeunes du territoire ainsi qu'une politique d'attractivité des chercheurs et étudiants étrangers en collaboration avec l'Université de Corse.

Parallèlement, la CdC intègrera la dimension « mobilité internationale jeunesse » dans toutes ses actions de coopération à l'international :

- Toute convention de coopération décentralisée devra intégrer la dimension mobilité des jeunes et la budgéter. Cela assurera ainsi le co-financement de mobilités de jeunes, entrantes et sortantes. Ce co-financement pourra être associé aux financements du MEAE (Appel à projets jeunesse VI).

En conséquence, je vous propose, sur la base des annexes jointes au présent rapport, de donner mandat au Président du Conseil Exécutif de Corse :

- pour signer les conventions avec les partenaires de la mobilité des jeunes tels que l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse, l'OFAJ, France volontaires et l'Institut Français.
- pour signer les demandes d'accréditation au programme Erasmus+ 21-27 ainsi que les candidatures au prochain programme Erasmus+ portées par la CdC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ANNEXES

- <u>I- Benchmarking : les politiques publiques de mobilité internationale des étudiants portées par les Régions de France</u>
 - Montant total consacré aux Bourses des étudiants, stagiaires et chercheurs étrangers (2017-2018)

| 2017 | Montant total consacré aux bourses des étudiants, stagiaires et chercheurs étrangers venant en France (CP en €) | | | |
|--------------------------------|--|------------|-------------|-------------|
| | Etudiants | Stagiaires | Chercheurs | TOTAL |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 0€ | 0 € | 0€ | 0 € |
| Bourgogne-Franche-Comté | 43 000 € | 0€ | 0€ | 43 000 € |
| Bretagne | 0 € | 0 € | 0€ | 0 € |
| Centre-Val de Loire | 168 600 € | 81 400 € | 1 306 087 € | 1 556 087 € |
| Corse | 0 € | 0€ | 0€ | 0€ |
| Grand Est | 0€ | 0€ | 256 000 € | 256 000 € |
| Guadeloupe | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| Guyane | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| Hauts-de-France | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| lle-de-France | 0€ | 0€ | 6 085 000 € | 6 085 000 € |
| Martinique | 0 € | 0 € | 0€ | 0 € |
| Mayotte | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| Normandie | 0 € | 0€ | 0€ | 0€ |
| Nouvelle-Aquitaine | 231 308 € | 0€ | 41 900 € | 273 208 € |
| Occitanie | 0 € | 0 € | 0€ | 0 € |
| Pays de la Loire | 0 € | 0€ | 0€ | 0€ |
| Réunion | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| Sud-Provence-Alpes Côte d'Azur | 0€ | 0€ | 252 583 € | 252 583 € |
| TOTAL: | 442 908 € | 81 400 € | 7 941 570 € | 8 465 878 € |

| 2018 | Montant total consacré aux bourses des étudiants, stagiaires et chercheurs étrangers venant en France (CP en €) | | | |
|--------------------------------|--|------------|--------------|--------------|
| 2010 | Etudiants | Stagiaires | Chercheurs | TOTAL |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 0€ | 0 € | 0€ | 0 € |
| Bourgogne-Franche-Comté | 43 000 € | 0€ | 312000€ | 355 000 € |
| Bretagne | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| Centre-Val de Loire | 0€ | 0€ | 1 321 885 € | 1 321 885 € |
| Corse | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| Grand Est | 0€ | 0€ | 447 000 € | 447 000 € |
| Guadeloupe | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| Guyane | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| Hauts-de-France | 0€ | 0 € | 0€ | 0 € |
| lle-de-France | 0€ | 0€ | 7 804 200 € | 7804200€ |
| Martinique | 0€ | 0 € | 0€ | 0 € |
| Mayotte | 0€ | 0 € | 0 € | 0 € |
| Normandie | 0 € | 0 € | 0€ | 0 € |
| Nouvelle-Aquitaine | 264 000 € | 0€ | 37 800 € | 301 800 € |
| Occitanie | 0€ | 0 € | 0€ | 0 € |
| Pays de la Loire | 0 € | 0 € | 0€ | 0 € |
| Réunion | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| Sud-Provence-Alpes Côte d'Azur | 0€ | 0€ | 732 667 € | 732 667 € |
| TOTAL: | 307 000 € | 0€ | 10 655 552 € | 10 962 552 € |

Montant total consacré à des bourses de mobilité sortante des étudiants, stagiaires et chercheurs

| 2017 | Montant total consacré à des bourses de mobilité internationale sortante pour étudiants, des stagiaires et des chercheurs (CP en €) | | | • |
|--------------------------------|--|-------------|------------|--------------|
| | Étudiants | Stagiaires | Chercheurs | TOTAL |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 0€ | 0 € | 0€ | 14 402 896 € |
| Bourgogne-Franche-Comté | 1 137 833 € | 1013398€ | 0€ | 2 151 231 € |
| Bretagne | 449 922 € | 842513€ | 70 000 € | 1 362 435 € |
| Centre-Val de Loire | 1 249 827 € | 362 521 € | 0€ | 1 612 348 € |
| Corse | 0€ | 0 € | 0€ | 0 € |
| Grand Est | 1 794 900 € | 1 484 800 € | 139 000 € | 3 418 700 € |
| Guadeloupe | 0 € | 0 € | 0€ | 0 € |
| Guyane | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Hauts-de-France | 0 € | 0 € | 0 € | 0€ |
| lle-de-France | 3 003 000 € | 163 500 € | 0€ | 3 166 500 € |
| Martinique | 0 € | 0 € | 0€ | 0 € |
| Mayotte | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Normandie | 1 084 500 € | 1613260€ | 0€ | 2 697 760 € |
| Nouvelle-Aquitaine | 3 085 195 € | 3249011€ | 30 500 € | 6 364 706 € |
| Occitanie | 0€ | 0€ | 0€ | 4 300 000 € |
| Pays de la Loire | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| Réunion | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| Sud-Provence-Alpes Côte d'Azur | 0€ | 964818€ | 0€ | 964 818 € |
| TOTAL: | 11 805 177 € | 9 693 821 € | 239 500 € | 40 441 394 € |

| 2018 | Montant total consacré à des bourses de mobilité internationale sortante pour des étudiants, des stagiaires et des chercheurs (CP en €) | | | |
|--------------------------------|--|--------------|------------|--------------|
| | Étudiants | Stagiaires | Chercheurs | TOTAL |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 0 € | 0€ | 0€ | 15 341 605 € |
| Bourgogne-Franche-Comté | 1 078 746 € | 1 032 247 € | 197 663 € | 2 308 656 € |
| Bretagne | 527774€ | 763 883 € | 71 000 € | 1 362 657 € |
| Centre-Val de Loire | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| Corse | 0€ | 0€ | 0€ | 0 € |
| Grand Est | 1836900€ | 1 996 920 € | 35 000 € | 3 868 820 € |
| Guadeloupe | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ |
| Guyane | 0 € | 0 € | 0€ | 0 € |
| Hauts-de-France | 0€ | 0 € | 0 € | 0 € |
| Ile-de-France | 3 285 000 € | 203 000 € | 0€ | 3 488 000 € |
| Martinique | 0 € | 0 € | 0€ | 0 € |
| Mayotte | 0€ | 0 € | 0 € | 0 € |
| Normandie | 1 224 084 € | 1 955 356 € | 0€ | 3 179 440 € |
| Nouvelle-Aquitaine | 2897610€ | 3 574 559 € | 13 100 € | 6 485 269 € |
| Occitanie | 0€ | 0 € | 0 € | 5 000 000 € |
| Pays de la Loire | 0€ | 0€ | 0€ | 0 € |
| Réunion | 0€ | 0€ | 0€ | 0 € |
| Sud-Provence-Alpes Côte d'Azur | 71 600 € | 766 405 € | 0€ | 838 005 € |
| TOTAL: | 10 921 714 € | 10 292 370 € | 316763€ | 41 872 452 € |

II- Pour une Convention avec l'Office Franco-Québécois pour la jeunesse

L'OFQJ est une structure publique bi-gouvernementale qui construit des programmes sur mesure pour les jeunes des territoires de 18 à 35 ans, adaptés aux besoins locaux; dans sa mission initiale de rapprochement des jeunesses française et québécoise, l'OFQJ a mis la mobilité internationale au centre de ses pratiques et pilote à ce titre des programmes innovants et diversifiés en faveur de la professionnalisation et de l'insertion durable des jeunes. La consolidation des réseaux de coopération franco-québécois par le prisme de la jeunesse est également fortement encouragée.

Les avantages pour la CdC :

- Elargir son offre de service en matière de politique jeunesse internationale
- Accroître sa visibilité à l'international et son rayonnement économique
- Bénéficier de l'ingénierie de l'OFQJ pour un investissement minoré par rapport à un marché public ou une gestion internalisée
- Bénéficier d'un réseau de partenaires au Québec

Notons que la mobilité des jeunes est au cœur des préoccupations de l'Etat français et du Gouvernement du Québec qui ont réaffirmé en mars 2013, à l'occasion de la

rencontre alternée des Premiers ministres, leur volonté de voir accroître la mobilité des jeunes, notamment celle des plus éloignés du marché de l'emploi et des jeunes en formation professionnelle et technique mais également celle des jeunes travailleurs, des professionnels et des jeunes entrepreneurs. La promotion de la coopération franco-québécoise à l'international est bien sûr encouragée par les deux gouvernements.

Notons que le Québec est aussi un territoire de coopération identifié dans la prochaine stratégie de coopération internationale.

Une convention de partenariat viserait à renforcer la mobilité professionnelle et l'inclusion sociale pour les jeunes adultes des territoires, notamment ceux ayant moins d'opportunité, à des conditions financières avantageuses pour eux.

L'OFQJ propose le co-financement des bourses de mobilité et un accompagnement personnalisé gratuit pour les jeunes pour :

- des stages pour les demandeurs d'emploi,
- des séjours et des chantiers d'insertion,
- des missions de service civique,
- des missions de coopération entre structures françaises et québécoises,
- des missions d'export pour les jeunes entrepreneurs. (ADEC est en coopération avec l'OFQJ)

Et pour les jeunes adultes, l'OFQJ propose de :

- Bénéficier d'un programme de mobilité internationale avec une aide financière incitative
- Accroître ses compétences professionnelles et consolider son CV, sans la barrière de la langue
- Acquérir une expérience internationale et développer son réseau professionnel
- Avoir accès à un accompagnement privilégié par un chargé de projets OFQJ pour toutes les questions liées à la mobilité : permis de travail, transport, assurances, réseaux...

Suite à une mission exploratoire qui a été organisée en février à Bastia, Corte et Ajaccio, nous avons identifié près de 50 jeunes corses demandeurs d'appui pour une mobilité au Québec :

- les jeunes des missions locales pour des missions d'échanges sur des thématiques relatives à la transition écologique,
- les jeunes entrepreneuses et entrepreneurs.
- les apprenants des formations sanitaires et sociales,
- les BTS de l'enseignement technique agricole,
- Parola et l'Assemblée des jeunes de Corse pour des missions d'échanges sur des thématiques d'engagement citoyen.

III Pour une convention avec France Volontaires

France Volontaires est la plateforme française des Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité (VIES).

Créée en 2009 sous la forme d'une association, France Volontaires est le fruit d'une construction partagée entre des acteurs publics et associatifs impliqués dans la solidarité internationale.

Opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, elle réunit l'Etat, des collectivités territoriales et des associations autour d'une mission d'intérêt général : le développement et la promotion des engagements volontaires et solidaires à l'international. France Volontaires est également membre fondateur de l'Agence du service civique. Elle s'appuie sur une présence en France et sur un réseau d'Espaces Volontariats en Afrique, Asie et Amérique latine.

L'engagement solidaire international est une réponse transversale et puissante aux défis de notre société et du monde. Il évolue dans la perspective d'un volontariatmonde : accessible à toutes et tous, au local, comme à l'international, tout au long de la vie. Il est fondé sur les relations humaines, les échanges interculturels, le partenariat et le principe de réciprocité. C'est un levier de cohésion sociale et de développement durable.

Il s'inscrit dans un parcours à la fois citoyen et professionnel d'acquisition de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire nouveaux. Par son caractère universel, il contribue au développement humain et durable et au renforcement des sociétés civiles.

Il concourt à l'émergence des sociétés inclusives, solidaires et ouvertes sur le monde.

France volontaires propose:

- D'organiser en Corse ou à l'international, pour des jeunes corses, des chantiers de solidarité internationale, chantiers d'été, chantiers de jeunes, chantiers de travail, missions solidaires: ces chantiers et missions privilégient la rencontre interculturelle autour de projets de rénovation, d'animation, de développement durable culturel, éducatif ou artistique.
- D'organiser des séjours en groupe de 2 à 3 semaines.
- D'organiser la venue des volontaires internationaux anglophones dans les institutions corses recevant/ formant des jeunes.
- De cofinancer le volontariat international de jeunes corses de 12 à 24 mois dans le monde.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.